

## CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

### PROCÈS-VERBAL de la séance du 28 mai 2018 à 20h00 à la buvette du Champ-Carré

**Présidence :** M. Philippe Bolay  
**Scrutateurs :** Mme Monika Wihlborg et M. Nicolas Walther  
**Secrétaire :** Mme Cornelia Grandjean  
**Membres excusés :** MM. Arnold Grandjean, Marc Terrapon et Yves Tièche.

**Municipalité :** Mme Ruth Müller; MM. Claude Dumauthioz, Etienne Fuchs, Christian Veyre et Eric Vuilleumier.

*Le président* Philippe Bolay ouvre la séance à 20h00 en implorant la bénédiction divine sur nos travaux et délibérations.

#### **Opérations statutaires**

##### Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 42 conseillers sur 45. La majorité absolue est de 22.

*Le président* salue la présence de la presse.

##### Courrier

Lettre de démission de M. Henri Kern.

Lettres d'excuses des conseillers.

*Le président* donne lecture d'un courrier reçu du Sauvetage de St-Prex intitulé « Trophée de la préfecture 2018 » qui propose un concours de rame aux autorités du district le samedi 16 juin. Inscriptions jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.

#### **Communications municipales (selon l'article 55 du règlement du Conseil communal)**

##### ***Mme Ruth Müller***

L'Asiabe a accepté le projet proposé par le Codir concernant l'accueil parascolaire au mois d'avril. Mme Durussel, chargée de l'évaluation, a donné son accord pour les locaux existants.

Cet accueil sera organisé de la manière suivante :

- Cantines sur les sites d'Apples, Bière, Pampigny et Chaniaz
- Matin dès 7h à Apples et/ou Chaniaz
- Après-midi à Apples et Pampigny.

##### ***Le syndic***

Lors de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2016, la Municipalité vous informait qu'elle avait levé les oppositions liées à la construction d'une halle sur la parcelle 449 des Assenges et que cette décision était frappée d'un recours auprès du Tribunal Cantonal.

La Cour de droit administratif et public, dans son arrêt du 26 mars dernier, confirme et donne raison à la décision municipale et rejette les recours.

Néanmoins, Grudibat-FGS SA, par l'intermédiaire de son avocat, a adressé, le 7 mai dernier, un acte de recours au Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal cantonal.

Il nous informe également qu'il participera au Trophée de la préfecture à St-Prex le 16 juin et fait volontiers équipe avec quelques conseillers.

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté, soit :

1. Assermentation
2. Adoption du procès-verbal du dernier conseil communal
3. Préavis no 2-2018 concernant la convention de fusion entre les communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery
4. Divers et propositions individuelles.

#### **1. Assermentation**

Le président procède à l'assermentation de M. Eric Häberli, 1<sup>er</sup> suppléant. Il remplace M. Henri Kern qui a déménagé dans une autre commune.

#### **2. Adoption du procès-verbal du dernier conseil communal**

Le procès-verbal est adopté à une évidente majorité tel que présenté (1 abstention).

#### **3. Préavis no 2-2018 concernant la convention de fusion entre les communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery**

*Le syndic* commente le préavis n° 2-2018 (classé 1/2018) :

« C'est lors de notre séance inter-municipalité du 22 novembre 2010, entre les autorités des communes de Cottens, Sévery et Pampigny que le sujet fusion a sérieusement été abordé.

Suite à ces discussions, nous avons alors décidé de rencontrer « Monsieur Fusion » (M. Curchod), et c'est le 7 février 2011 qu'il est venu nous faire une présentation complète du sujet.

Le temps a passé et le 11 mars 2013 nous avons décidé, toujours entre les trois communes, de former un groupe de travail.

Dès ce moment, les communes voisines ont été invitées à réfléchir à l'opportunité d'une fusion et le périmètre que vous connaissez a pu être créé. Il s'agissait des communes de Apples, Bussy-Chardonney, Clarmont, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery.

Pour avancer dans l'étude d'un rapprochement entre ces 7 communes, il fallait que les municipalités soient soutenues par leur conseil respectif, et c'est le 20 janvier 2016 que vous avez décidé d'encourager et soutenir la Municipalité dans cette démarche.

Durant l'année 2017 le Comité de projet (CoPro), composé des Syndics des 6 communes de la fusion s'est réuni tous les 15 jours à 6h du matin suivi, 1 fois par mois et parfois plus, par une séance du Comité de Pilotage (CoPil), quant à lui composé des Syndics et d'1 municipal des 6 villages.

Après plusieurs séances d'information et ateliers participatifs, le Conseil général de Clarmont, dans sa séance du 19 juin 2017, a décidé de se retirer du projet.

Le Comité de Pilotage a regretté ce retrait, mais n'a pas pour autant baissé les bras. Les six Municipalités restantes ont clairement soutenu l'idée de continuer à 6.

Appuyés par notre mandataire chef de projet, un gros travail d'étude a été réalisé pour obtenir aujourd'hui le résultat qui nous amène à vous proposer le préavis n° 2-2018 avec son annexe (convention de fusion).

Ce travail n'aurait pas été possible sans la participation de nombreuses personnes dans les divers groupes de travail organisés. Un grand merci aussi à nos employés communaux qui ont fourni un grand nombre d'informations techniques et administratives indispensables à l'étude.

Une importante phase de l'étude était celle de savoir si un rapprochement entre les 6 communes concernées était profitable ou pas, et comment.

Le rapport stratégique (rapport d'opportunité) est le reflet d'une multitude d'informations récoltées dans le cadre des groupes de travail. Les conclusions de ce rapport sont claires : sur tous les points analysés, l'opportunité d'une fusion entre les communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery est vérifiée.

La suite consistait à construire une commune virtuelle, et là aussi, un engagement remarquable des groupes de travail a permis la rédaction du rapport opérationnel et son annexe. C'est avec ces outils, que le COPIL a rédigé la convention de fusion qui est soumise à votation ce soir.

Vu le résultat de cette étude, la Municipalité est unanimement convaincue que nos communes doivent être renforcées dans la perspective de leur développement. Autant sur le plan financier, le service à la population et le poids politique, la fusion de nos 6 villages est profitable à nos citoyens et rendra pérenne cette nouvelle commune, également pour nos générations futures.

Vis-à-vis du canton ainsi que des associations intercommunales, Hautemorges aura la capacité et une taille critique pour mieux se faire entendre. »

**M. Pascal Sigg** donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier (classé 2/2018). Cette dernière invite le conseil à accepter ce préavis afin de donner la possibilité à la population de se prononcer.

Le président donne la parole au **syndic**.

Il explique que la convention de fusion est, en quelque sorte, une constitution permettant la construction de la nouvelle commune. La loi sur les fusions en établit les règles.

Il commente cette convention point par point et propose aux conseillers de poser leurs questions au fur et à mesure.

#### Article 9

**M. Olivier Gsponer** demande si l'on peut conserver un siège par commune au-delà d'une législature.

**Le syndic** répond que la loi ne le permet pas.

#### Article 21

**M. Roger Bouillant** constate qu'on ne parle pas du prix de l'eau qui se monte actuellement à frs. 0.80 pour les particuliers et à frs. 0.50 pour les industriels.

**Le syndic** répond qu'il y aura un tarif unique à frs. 1.20. D'ailleurs, une étude est en cours pour regrouper le réseau d'eau et prévoit un investissement de 20 millions de francs sur 15 ans financé par un tarif à frs. 1.20. Ce dossier est en attente du résultat du vote de la fusion.

**Le président** remercie le syndic et ouvre un débat général sur ce préavis.

**M. Jean-François Blanc** partage ses remarques sur le rapport technique opérationnel et son annexe :

Rapport technique opérationnel :

Page 5

- services de proximité alors qu'on décentralise administration
- transports publics performants alors que selon les MBC la Confédération détient les concessions et qu'aucune compagnie privée (même si la commune la subventionne) ne peut être mise en place
- une administration efficace et efficiente (alors que Pampigny et bien d'autres le sont déjà)
  
- temps de travail nécessaire à la fourniture des prestations diminue de 10%, en grande partie du à la suppression de l'équipe forestière de Pampigny → ce qui va entraîner des interventions d'entreprises forestières et engendrera des coûts supplémentaires par l'exploitation et les travaux mécanisés en forêt (Annexe page 35).
- la gestion de la bibliothèque est actuellement assurée par des bénévoles : on va la professionnaliser → surcoûts.
- on va engager des responsables et chefs de service pour les services techniques
- avec tout ça on diminue le temps de travail nécessaire à la fourniture des prestations ???

Page 7

Il résulte de la fusion que le degré d'autofinancement passe de 92,8 % à 137,9 % alors que le degré d'autofinancement de Pampigny pour 2017 est de 198 % et que la moyenne de 2008 à 2017 est de 143 %, soit supérieur à celui après la fusion. Est-ce que les autres communes sont si mal gérées ?? (page 18 du rapport de gestion 2017).

Page 12

Stratégie de développement : est mentionné « bonne desserte en transports publics (excepté pour Cottens) : c'est le canton et la Confédération qui décide. Et pour augmenter la cadence, il faut augmenter le nombre de passagers !!!!

Page 13

Une commune dynamique et attractive avec des transports publics performants.

Croissance démographique mesurée et équilibrée, ceci en termes d'âge, de niveau socio-économique : on va sélectionner les habitants ??

Cadre de vie agréable en termes d'espaces de vie et de prestations publiques : écoles ?? alors qu'elles sont du ressort de l'ASIABE.

Page 14

On lit « en terme de transport il est **possible** d'imaginer des navettes permettant d'atteindre les 6 localités. Il est **possible**, on est déjà moins sûr que lors des points relevés précédemment.

Page 15

Est mentionné : commune financièrement stable, saine et attractive → c'est déjà le cas de Pampigny

Fiscalité taux attractif, stable et réaliste → c'est déjà le cas de Pampigny

Autofinancement → le degré d'autofinancement est meilleur à Pampigny que celui de la commune fusionnée.

Page 20

Communication moderne et efficace au travers de canaux tels que panneaux d'affichage, tout-ménages → rien de nouveau, on a déjà cela.

Tirer parti d'un poids politique plus important 1 interlocuteur : 1 interlocuteur au lieu de 6 actuellement → je pense que 6 interlocuteurs ayant le même avis sur un même sujet auront plus de poids qu'un seul. Si ici au Conseil 6 conseillers prennent la parole pour défendre un même avis, ils auront une plus grande portée que si 1 seul intervient.

Page 21

Il est mentionné « **possible** développement du réseau de transports publics ».

Ceci est en contradiction avec la remarque déjà faite précédemment en page 13 qui était catégorique : « bonne desserte en transports publics » et maintenant c'est un **possible** développement.

Page 22

Diminution de la participation à la péréquation financière. Lors d'une séance de présentation à Apples en janvier ou février, j'avais posé la question suivante : « Si beaucoup de communes fusionnaient et, au vu du manque de ces participations à la péréquation, est-ce que l'Etat n'allait pas augmenter les taux de participation ? »

On m'a répondu que le fond commun est réparti en fonction de ce qu'il contient, et que lorsqu'il est vide il n'y aura plus rien à répartir.

Hors dans le rapport de gestion 2017 de Pampigny en page 14 on peut lire :

Toutes les communes seront donc sollicitées pour compenser cette perte de moyens financiers pourtant nécessaires pour couvrir la facture sociale et la redistribution du fonds de péréquation.

Page 23

3 déchetteries réparties sur Apples, Pampigny et Chaniaz.

Mais à terme il peut être envisagé de ne garder qu'une seule déchetterie. (Annexe page 50).

Le siège administratif est sis dans le bâtiment actuel de l'administration d'Apples. Puis en page 24 ceci est confirmé par « l'administration communale est localisée au siège administratif de la commune avec l'ensemble des services administratifs (administration, contrôle des habitants, finances) ». Jusque là tout va bien, mais en revenant à la page 23, on lit aussi que la localisation des services de soutien tel que finances, informatique, RH est libre. Elle dépend de la disponibilité d'infrastructures adéquates. On peut donc se demander si cela a bien été étudié.

De par ces informations on note qu'il y aura un service dédié à l'informatique ainsi qu'un service de RH. Cela signifie certainement engagement de personnel ainsi que des responsables et chefs de service pour les services techniques comme mentionné précédemment (page 6) et engagement d'une personne spécialisée (de type architecte, ingénieur, géomètre, chef de chantier (voir Annexe page 8). Ceci me semble en contradiction avec ce qui est dit en page 26 « les temps de travail diminuent de 2,4 emplois plein temps dont une grande partie provient de la disparition de l'équipe forestière de Pampigny ».

De plus, la gestion actuelle de la bibliothèque de Pampigny est faite par des personnes bénévoles et sera dorénavant faite par des professionnels (Annexe page 25).

Page 24

Un service à domicile sur demande est prévu, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Notamment signifie « entre autres », donc ce service peut être ouvert à tous alors qu'en page 23 on est plus restrictif « mise en place d'un service à domicile pour les personnes à mobilité réduite ». Donc en contradiction et pas clair.

Page 25 et 27

Tableau des volumes d'activités et des heures de travail par activité.

Pour le service du contrôle des habitants le nombre de départs et d'arrivée dans la commune d'Apples est de 120 et 213 pour Pampigny soit 77 % de plus de travail. Par contre pour cette activité, Apples a passé 1399 heures alors que Pampigny 766 pour traiter 77 % de plus de mouvements.

Page 30

Il est dit diminution des charges provenant notamment des charges de personnel, alors qu'il n'y aura pas de licenciement et, comme mentionné précédemment, engagement de professionnels pour la bibliothèque, de chefs de service et d'une personne spécialisée (de type architecte, ingénieur, géomètre, chef de chantier).

Je me demande comment cela peut être possible.

Page 31

L'analyse des revenus de fonctionnement par nature montre que la nature Impôts connaît une variation avec des revenus qui augmentent de frs. 56'000.

Etant donné que toutes les communes, sauf Cottens, ont un taux d'imposition supérieur à 74, je ne comprends pas comment en baissant le taux on arrive à avoir une augmentation de revenus (voir aussi Annexe page 37).

Page 35

Recettes d'investissement : à court terme l'ensemble des biens du patrimoine des communes est conservé (à noter à court terme). Voir aussi Annexe page 41.

En fonction de leur utilisation, certains bâtiments pourront être réaffectés, une vente n'étant envisagée qu'en dernier ressort. Cela fait peur car, comme mentionné à plusieurs endroits dans ces rapports, le fait de fusionner donne soit disant une situation financière plus saine (page 15).

### **Annexe - Rapport technique opérationnel :**

Page 14

Un des critères pour le choix du siège administratif : doit être facilement accessible en transports publics (dessertes, fréquences). Merci pour Cottens et nous autres.

Page 18

Rémunération Municipalité.

Actuellement la charge salariale de la Municipalité de Pampigny est de frs. 115'000.-.

La charge salariale relative à la nouvelle Municipalité est estimée à frs. 386'000.-, soit un salaire plein temps de frs. 140'000.- représentant une augmentation de 2,4 x le salaire actuel.  $(386000/(115000/5*7) = 386000/161000$ .

Comment peut-on justifier un tel montant alors que le nombre de séances n'augmente pas (42 actuellement pour Pampigny et Apples et 45 pour la nouvelle commune.

Page 32

Chapitre Entretien

L'organisation des services permet une optimisation des suppléances et des services de piquet pour le déneigement, salage. Autrement dit, s'il y a 1 seul service de piquet pour la commune cela signifie que les villages seront déneigés les uns après les autres et non pas simultanément ?

Page 34

Chapitre Entretien

Tableau Domaine de prestations Entretien.

Apples a 16'000 m2 de surface verte à entretenir et Pampigny le double soit 32'000 m2. Sans compter les heures de l'équipe forestière de Pampigny puisque Apples n'en a pas, on constate que le temps de travail pour cet entretien est de 3'450 heures pour Apples et de 2'600 heures pour Pampigny alors qu'on a le double de surface. Est-ce que Apples est si inefficace ?

Page 39

Chapitre finance

Tableau Domaine de prestations Finances

Dans les revenus cumulés pour les 6 communes, on encaisse frs. 1'737'696.- de la péréquation financière et le tableau montre qu'après la fusion on encaissera le même montant.

Alors que les charges cumulées pour la péréquation se montent à frs. 2'803'804.- et le tableau montre qu'après la fusion on paiera 687'000.-.

Si on paiera moins en fonction de certaines couches, je doute que le canton nous remboursera le même montant qu'avant la fusion.

M. Blanc ajoute qu'au delà de ces remarques, il est vrai que les communes ont toujours plus de peine à trouver des municipaux et des personnes pour gérer les associations, et qu'en réunissant nos communes on aura un peu plus de poids au canton, même si nous restons petit en comparaison de Morges, Lausanne, Rolle ou Nyon.

**Le syndic** dit que ce rapport technique opérationnel est le fruit des groupes de travail, composés de 2 personnes par village et, par conséquent, avec des points de vue bien différents.

Il répond à quelques unes de ces remarques :

Services : le siège administratif est prévu à Apples mais, si besoin, d'autres bâtiments existants dans la nouvelle commune pourraient être utilisés.

Administration : pour les petites communes occupant des boursiers ou secrétaires communales à des pourcentages très faibles, il est difficile de travailler efficacement.

Coût des forêts : chaque nature de chaque commune a été évaluée avec un curseur et a abouti à un résultat positif.

Bibliothèque : le groupe de travail a estimé qu'il était nécessaire d'engager des professionnels. Le coût est pris en considération dans le tableau.

**M. Jean-François Blanc** demande pourquoi professionnaliser une bibliothèque qui fonctionne bien avec des bénévoles.

**Mme Ruth Müller** confirme qu'elle fonctionne bien mais que, régulièrement, elle reçoit des demandes de la part des bénévoles qui aimeraient être défrayées. En effet, souvent, le bénévolat n'est pas une activité pérenne.

Autofinancement : les calculs montrent une augmentation globale de la marge d'autofinancement. Si l'on divise la marge d'autofinancement par 4000 (habitants) puis qu'on la multiplie par 1150 (habitants), peut-être que le résultat pour Pampigny est plus faible qu'aujourd'hui. La marge de Pampigny est d'ailleurs très influencée par des recettes extraordinaires.

En regroupant des communes, on donne une capacité d'investissement meilleure pour le développement de notre région.

Transports publics : en étant la 4<sup>ème</sup> commune du district, nous aurons plus de poids pour faire pression et espérons les améliorer.

Poids politique : ce n'est pas une force supplémentaire d'être plus nombreux pour négocier avec les autorités supérieures. En effet, son expérience dans les groupes de travail lui a montré que les personnes ne pensent jamais exactement la même chose.

Péréquation : le montant indiqué de la péréquation est un montant net, qui englobe la facture sociale et la facture de police. C'est un gain direct par rapport à aujourd'hui et sûr, car il est directement influencé par la couche population.

Chef de service : engager une personne pour traiter les mises à l'enquête au lieu de faire recours à des personnes extérieures.

Contrôle des habitants : la comparaison du nombre d'heures est difficile car les personnes effectuent parfois des travaux différents d'une commune à l'autre.

Patrimoine : la volonté est de maintenir le patrimoine et de le valoriser.

Suppléance : s'il neige, par exemple, nous pourrions nous entraider, sans devoir faire recours à des services extérieurs.

Emprunts : comparer les emprunts n'est pas représentatif de la santé de la commune. Aucune n'a fait des dépenses exagérées dans le but d'augmenter les emprunts.

**M. Jean-Philippe Gaudin** demande à qui incombera la charge de l'entretien des routes.

**Le syndic** répond qu'il n'y aura pas de changement, les routes cantonales entre le panneau d'entrée et de sortie étant à la charge des communes.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

### **Le Conseil communal de Pampigny**

- vu le préavis municipal n° 2-2018 du 26 mars 2018
- oui le rapport des commissions concernées
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

#### **décide**

par 31 oui, 9 non et 2 abstentions

d'adopter la convention de fusion entre les communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery telle que présentée.

## **4. Divers et propositions individuelles**

### Communications du président

- Votations du 10 juin pour le bureau
- Conseil communal du mardi 19 juin à 20h15.

Il rappelle également qu'il ne se représente pas pour une dixième année de présidence et attend des propositions pour le prochain conseil.

**Mme Monika Wihlborg** demande à quoi servent les lignes rouges peintes sur la route cantonale d'Apples.

**M. Etienne Fuchs** répond qu'il s'agit d'un projet d'entretien de la route.

**M. Michel Devaux** demande où en est le projet de construction au centre du village.

**M. Claude Dumauthioz** répond que les travaux de désamiantage ont commencé et seront suivis de la démolition pour une durée de 2 mois. Le chantier de terrassement est prévu pour cet automne.



*M. Sylvain Pittet* relève que des voitures sont régulièrement parkées le long de la route de la Moutonnerie rendant le croisement des véhicules impossible.

*Mme Monika Wihlborg* constate que le tas de gravier déposé sur la place de la gare prend beaucoup de place.

*Le syndic* répond que, si tout va bien, les choses devraient changer.

La parole n'étant plus demandée, *le président* clôt la séance à 21h43.

Le président

La secrétaire

Philippe Bolay

Cornelia Grandjean